

# PROCES VERBAL

## CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2023 à 20 heures 15 Convocation du 20 septembre 2023

Sous la présidence du Maire, Joël MANGEL

**Présents :** Anne HISLER, Alain DANIEL, Adjoint  
Joëlle HAAS, Patrice HENRY, Jean-Jacques ROUSSEAU, Michel VRIOTTE,  
Conseillers délégués  
Laëtitia COLOMBIER, Michèle GASPARD, Christophe VOEGELÉ,  
Élie FRANCOIS, Christian BISTON, Christian VIRY, Clara MARY, Conseillers

**Absente excusée :** Tatiana LEJAL – procuration à Alain DANIEL

Christophe VOEGELÉ a été désigné secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du 11 septembre 2023 a été approuvé par le Conseil Municipal.

### Ordre du jour

- 1 / Contrat d'entretien de l'orgue de l'église
- 2 / Devis de commande de matériel à distance d'équipements automatisés d'une installation campanaire et contrat de maintenance
- 3 / Dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) – Travaux Rue du Vieux Poncé
- 4/ Dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) – Aménagement sécuritaire de trottoir RD 159 et Champ Simon = ANNULEE
- 5 / Récompenses maisons fleuries, maisons paysagées, appartements et façades fleuries – année 2023
- 6 / Motion de l'Association du Massif Vosgien de la commission transports

Questions diverses

Informations diverses

### 1 / Contrat entretien de l'orgue de l'église

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contrat d'entretien qu'il a reçu de la Manufacture Vosgienne des Grandes Orgues de Rambervillers pour l'orgue de l'église de Cheniménil.

La proposition comporte une visite d'entretien annuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : à l'unanimité, **DECIDE** de renouveler le contrat de l'entretien de l'orgue avec une visite par an au prix de 670.79 euros TTC et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit contrat pour une durée de 3 ans.

## **2 / Devis de commande de matériel à distance d'équipements automatisés d'une installation campanaire et contrat de maintenance**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que, suite au plan de sauvegarde, une sirène doit être installée à l'église de Cheniménil.

Il donne lecture des devis et contrat de la Société BODET Campanaire :

Devis comprenant :

1 / l'installation des matériels pour 1 104.00 € TTC

2 / le contrat de service de commande à distance d'équipements automatisés, de contrôle et de maintenance d'une installation campanaire pour 963.36 € TTC / an

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ACCEPTE**, à l'unanimité, le devis d'installation et le contrat de service de la Société BODET Campanaire et autorise le maire à les signer.

## **3 / Dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) - Travaux Rue du Vieux Poncé**

**Projet** : Travaux Rue du Vieux Poncé : Aménagement de voirie et amélioration du rendement de réseau d'eau potable.

Montant total des travaux HT : 322 031.32 € HT (dont 61 910.00 € HT correspondant au réseau pris en charge par le Syndicat des Eaux de la Rosière) soit 260 121.32 €.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR.

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

<b>SOURCES DE FINANCEMENT</b>	<b>TAUX</b>	<b>MONTANT</b>
Etat DETR	Maxi 25 %	65 030.33 €
Conseil départemental des Vosges	Maxi 20 %	52 024.26 €
Agence de l'Eau (montant HT 60 440.00 €)	Maxi 60 %	36 264.00 €
<b>Sous-Total financement public (80 % maximum)</b>		153 318.59 €
Fonds propres		106 802.73 €
Emprunts		0.00 €
<b>Sous-total collectivité</b>		
<b>TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)</b>		106 802.73 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** l'opération et les modalités de financement ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ;
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette opération, et notamment la demande de subvention auprès de la préfecture des Vosges.

## **4 / Dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) - Grande Rue et Haut de la Côte**

Projet : Aménagement sécuritaire de trottoir RD 159 Champ Simon

Montant total des travaux HT : 107 282.00 €

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune / la communauté de communes souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR.

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
Etat DETR	Maxi 20 %	21 456.00 €
Conseil départemental des Vosges	Maxi 20 %	21 456.00 €
<b>Sous-Total financement public (80 % maximum)</b>		
Fonds propres		64 370.00 €
Emprunts		0.00 €
<b>Sous-total collectivité</b>		
<b>TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)</b>		64 370.00 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** l'opération et les modalités de financement ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ;
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette opération, et notamment la demande de subvention auprès de la préfecture des Vosges.

#### **5 / Récompenses maisons fleuries et paysagées, appartements et façades fleuris - année 2023**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DONNE** à l'unanimité, son accord pour l'attribution des prix pour les récompenses des maisons fleuries pour l'année 2023 désignés ci-dessous :

2 catégories :

##### **A – Catégorie « maisons fleuries et paysagées » :**

1. 50.00 €
2. 40.00 €
3. 30.00 €
4. 30.00 €
5. 30.00 €

##### **B – Catégorie « appartements et façades fleuris » :**

1. 50.00 €
2. 40.00 €
3. 30.00 €

#### **6 / Motion de l'Association du Massif Vosgien de la commission transports**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la motion de la commission transports réunie à la mairie du Bonhomme (68) le 2 juin 2023.

Cette motion a pour but de réaffirmer le soutien des communes de montagne pour la réalisation de la

fin des travaux de la déviation de Châtenois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DONNE par** 6 voix POUR, 1 voix CONTRE (Christian BISTON) et 8 abstentions (Anne HISLER, Joëlle HAAS, Patrice HENRY, Laëtitia COLOMBIER, Michèle GASPARD, Élie FRANCOIS, Christian VIRY et Clara MARY) son accord pour que la commune soit associée à cette motion.

**INFORMATION DIVERSE :**

Avancée des travaux au stade

Le Secrétaire de séance

Le Maire,  
Joël MANGEL

Fin de la séance à : 22 h 14